République Française
Département LOIRET
Commune d'Ouvrouer-Les-Champs

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2026 - 20H00

Présents : Mme MONNOT Laurence, Maire, Mmes : CHEVRIER Annie, DUMERY Gaëlle, LACHIZE CUVILLIER Sylvie, PRIEUR Emilie, ROUSSEAUX Annie, SANTACATALINA Béatrice, TESSIER LEBRUN Carole, MM : BONNEMERE Pascal, GOUT Florent, GUYOT Alain, PAURIN Ludovic, PEIGNÉ Jean-Marc, VINSSIAT Tadeuse.

Excusé ayant donné procuration : M.GALLIOT Olivier à Mme MONNOT Laurence

I- Le procès-verbal de la séance du 18/06/2026 est approuvé.

II- Mme DUMERY Gaëlle est désignée secrétaire de séance.

III - INVESTISSEMENT 2026 ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT AU TITRE DU VOLET 3 BIS FAPO

- Réfection de la cour arrière de la mairie et mise en sécurité du puits

2 devis ont été reçus. M. Ludovic PAURIN ne prend pas part au vote.
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, retient les devis pour un montant total de 5 380.94.00 € HT.
Une demande de subvention sera déposée auprès du Département au titre du volet 3 bis à hauteur de 80%.

IV - FISCALITE DIRECTE LOCALE : FIXATION DU TAUX DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte l'instauration de la **T**axe sur la **V**acance des **L**ocaux d'**H**abitation qui se substitue à compter du 1er janvier 2027 (article 108 de la loi de finances)aux actuelles **T**axe annuelle sur les **L**ogements **V**acants et **T**axe d'**H**abitation sur les **L**ogements **V**acants dont les dispositions sont abrogées à compter de cette même date.

V - CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'UN AGENT DE CUISINE AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS NON-COMPLET

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte la création d'un poste permanent d'un agent de cuisine au grade d'Adjoint Technique Territorial annualisé à 14.96/35ème qui viendra, à compter du 01/01/2026, en remplacement des 2 postes actuels d'agent de cuisine annualisés à 6.30/35ème et 11.81/35ème.

VI - ADOPTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS AU 01/10/2026

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal, adopte la modification du tableau des effectifs au 01/10/2026 suite à la création d'un poste permanent d'un agent de cuisine au grade d'Adjoint Technique Territorial annualisé à 14.96/35ème.

VII – PARCELLE 241 ZC 0098 – BAUX RURAUX A FERME

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve les projets de baux ruraux à ferme pour une durée d'un an, renouvelables par tacite reconduction,
  - pour une partie de la parcelle 241 ZC 0098 pour une superficie de 0 ha85 a
  - pour une partie de la parcelle 241 ZC 0098 pour une superficie de 3 ha77a50ca
- Approuve que le fermage dû sera fixé annuellement et mentionné sur les baux ruraux rédigés chaque année sachant que le fermage sera actualisé chaque année en fonction de l'indice des fermages du Loiret et qu'une valeur de 6 quintaux l'hectare sera appliquée au lieu de 4 quintaux l'hectare jusqu'à présent.
- Approuve un remboursement de la fiscalité directe locale au preneur proportionnellement à la surface de la parcelle concernée par le bail rural et dans les mesures suivantes :
  50% de la Taxe Chambre d'Agriculture
  20% de la Taxe Foncière (Part Communale et Part Intercommunale)

VIII – CCL - ADHESION A UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE

Afin de faciliter la gestion de différents marchés de travaux, de prestation de services et de fournitures, de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, la Communauté de Communes des Loges et ses communes adhérentes souhaitent créer un groupement de commandes.

A cet effet, elles ont décidé de conclure une convention constitutive de groupement, en vue de la passation de marchés à bon de commande pour la réalisation de travaux de voirie.

Chaque membre du groupement s'engage à contractualiser avec les candidats qui seront retenus pour exécuter le marché susvisé, à hauteur de ses besoin propres, tels qu'il les aura préalablement déterminés.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la mise en place d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes des Loges et les communes membres pour les travaux d'entretien de voirie
- Accepte les termes de la convention de groupement

IX – CONVENTION D'ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCES STATUTAIRES DU CENTRE DE GESTION DU LOIRET – 2027-2030

Madame le Maire rappelle les éléments suivants :

- Les contrats d'assurances statutaires permettent à la collectivité de ne pas à avoir à prendre en charge les frais médicaux (accident de service ou maladie professionnelle) mais également de se faire rembourser tout ou partie du salaire des agents en cas de maladie.
- A ce jour la collectivité bénéficie déjà de contrats groupe d'assurances statutaires du CDG 45 auprès de GMF-VIVINTER. Ces contrats prendront fin au 31/12/2026.

Le Centre de gestion du Loiret a conclu un marché d'assurances statutaires pour les collectivités et établissements publics du Loiret, leur permettant de bénéficier de taux avantageux et de prestations optimisées. Ce marché entrera en vigueur le **1er janvier 2027 pour une durée de 4 ans.**

Le contrat a été attribué à DIOT SIACI / GMF Vie / La Sauvegarde.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition faite par la compagnie SIACI / GMF Vie / La Sauvegarde,
- Décide d'adhérer à la convention de gestion d'assurance risques statutaires" proposée par le Centre de gestion du Loiret,
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget ou préciser que les crédits sont inscrits au budget,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document utile afférent à ce dossier.

X – DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE DE PILOTAGE COMMUN DES SITES NATURA 2000 FR2400258 « VALLEE DE LA LOIRE DE TAVERS A BELLEVILLE-SUR-LOIRE » ET FR 2410017 « VALLEE DE LA LOIRE DU LOIRET »

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal nomme M. VINSSIAT Tadeuse comme représentant et M. GUYOT Alain comme suppléant au comité de pilotage commune des sites Natura 2000 FR2400528 « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire » et FR2410017 « Vallée de la Loire du Loiret ».

XI – BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES 2026

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'inscription budgétaire pour un montant de **2 746.89 €** au compte 6541 « créances admises en non-valeur ».
Cette somme correspond à certains titres des années de 2017 à 2022 qui n'ont pas pu être recouvrés par la Trésorerie de Gien et doivent par conséquent être portés en non-valeur.

XII - COMMUNE : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (RPQS) 2025

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,
- Adopte le RPQS 2025 communal de l'assainissement collectif
- Décide de publier les indicateurs de performance et de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le sur le site du SISPEA www.services.eaufrance.fr

XIII – QUESTIONS DIVERSES :

a) Bilan définitif cantine de l'exercice 2025/2026.

b) Effectifs de la rentrée scolaire 2026/2027.

c) Production par les panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école.

d) Candélabre accidenté route de Vienne.

e) Augmentation des tarifs 2026/2027 du prestataire des repas cantine.

f) Point dotations 2026.

g) Point travaux Villages d'Avenir :
   - Signature d'un avenant pour le Lot 1 (Démolition, Gros œuvre, VRD, Eclairage Publique) du marché Travaux Villages d'Avenir., Eaux Pluviales et électrique)
   - Demande de reprises travaux : Canalisations Eaux Pluviales / Réseaux Eau et Electricité : il a été demandé à l'entreprise de respecter la pose d'un entourage en sable et une distance de 30 cm pour la pose du filet de sécurité.
   - Découverte d'un puits dans la cour arrière de la mairie.
   - Nom donné à l'espace végétalisé créé : La parenthèse verte

h) Travaux réalisés en régie depuis l'arrivée du nouvel agent technique.
   - Dalle terrasse PJL avec gazon synthétique
   - Sous-toit local technique mairie
   - Peinture pignon école
   - Peinture des poteaux d'incendie et numérotations

- Nettoyage du mur du cimetière
- Nettoyage de la toiture de l'atelier et du préau de la mairie
- Retouches peinture salle du conseil

i) Repas des aînés 2026.

j) Colis des aînés 2026.

k) Contrôle de la DRAJES de l'accueil extrascolaire au PJL par la garderie. Conclusion : l'accueil de loisirs proposé est de qualité, tant sur le volet administratif et sécurité des mineurs, que sur le volet pédagogique.

l) Retours sur l'AG de l'APE.

m) La campagne de contrôle de fonctionnement des installations d'Assainissement Non Collectif a débuté début septembre sur la commune pour une durée de 6 mois. Chaque propriétaire sera informé par courrier du caractère obligatoire de cette visite non facturée.

n) Point trappage chats errants.

o) Projet uniquement en cours de réflexion pour un élevage de 40 000 volailles.

p) Installation temporaire des gens de la communauté nomade.

q) Commission Communale Sécurité – Plan Communal de Sauvegarde

r) Commission Communale Travaux, voiries, réseaux, espaces verts, bâtiments et urbanisme

s) Commission Communale Fêtes et cérémonies

t) Octobre Rose – Groupe des bricoleurs.

u) Invitation au 1er séminaire pour la construction du futur projet de territoire CCL

v) Elections présidentielles 2027 – 1er tour : Dimanche 18 avril 2027 – 2nd tour : Dimanche 02 mai 2027.

w) Le prochain Conseil Communautaire se tiendra le lundi 28 septembre 2026 à l'espace Oratorien.

x) Journée visite du patrimoine communal et rencontre avec les agents

y) Prochain Conseil Municipal le mardi 03 novembre 2026 à 20 heures.

La séance est levée à 22h44.